



Plan Local d'Urbanisme

P.L.U. COMMUNE de GUICHE

2

P.A.D.D.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Dossier d'Approbation du P.L.U.

P.L.U.	PRESCRIT le	P.A.D.D. débat le	PROJET ARRETE le	ENQUETE PUBLIQUE le	APPROUVE le
ELABORATION	6 juillet 2001	31 mars 2003	6 février 2004	7 Septembre au 8 Octobre 2004	29 avril 2005
Etudié par : A. VANEL-DULUC architecte-urbaniste – BAYONNE « ZEPHIR Environnement » - LABENNE			Conduite d'étude: Direction Départementale de l'Équipement des Pyrénées-Atlantiques.		



La commune de GUICHE compte tenu de sa position géographique et de la qualité de la vie sur son territoire rural souhaite se développer en permettant à la population locale de de loger sur la commune.

OBJECTIFS D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET PROJETS

I – VOLET DEMOGRAPHIQUE

Conserver le caractère rural du village par une augmentation progressive de la population.
Le souhait de la commune est de garder une population à l'année.

II – L'HABITAT

Créer un vrai bourg par la construction de logements individuels sur sa partie Sud ;
Autoriser quelques implantations dans les zones déjà urbanisées pour créer des quartiers ;

Acquérir des réserves foncières au profit des jeunes désireux de demeurer sur la commune ;

III – LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

Protéger les paysages qui en font toute sa beauté et son cachet en interdisant les constructions sur les principales crêtes (route de Bardos, croix de Miremont, ...) ;

Définir des lignes architecturales à respecter.

IV – L'AGRICULTURE

Renforcer et développer l'agriculture en prévoyant des zones non constructibles autour des bâtiments d'élevage pour permettre leur extension future et en conservant la majorité de son territoire en zone agricole et naturelle ;

V – ACTIVITES ECONOMIQUES

Commerce

Faciliter l'installation de commerces, services et artisans dans les zones agglomérées (Bourg, Bourgade et Port) ;

Artisanat

Favoriser l'implantation d'entreprises et d'artisans générant la création d'emplois et de taxe professionnelle par la réalisation d'une zone artisanale autour (de chaque côté) de l'échangeur autoroutier ;

VI – LES EQUIPEMENTS

Augmenter la population de la Bourgade, du Port, du Bourg et le long de la départementale qui les relie afin de mieux tirer profit de la mise en place de l'assainissement collectif ;

Prévoir des zones d'équipements collectifs (terrain de sport, de loisirs ou de jeux, chemins de randonnées...);